

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 08 juillet 2019.

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S):**

**ABSENTS:** Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD, Yoann MARENDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Etienne BARTEAU

**ORDRE DU JOUR**

**2019-36 Poteau incendie à Puybégout**

Il a été constaté que le poteau incendie situé au lieu-dit Puybégout avait été endommagé, vraisemblablement par un véhicule.

Il apparait que pour être fonctionnel, ce poteau n'est pas du tout réparable.

La commune ayant adhéré par délibération du 27/02/2019 au service commun DECI, celui-ci est donc compétent pour prendre en charge le remplacement du poteau selon le tarif précisé dans la délibération de la CCPN n° CC DEL 2019-009 du 19 février 2019.

Cependant le devis présenté par le service DECI pour le remplacement de ce poteau est inférieur au montant proposé dans la dite délibération de la CCPN (1 716 HT au lieu de 2 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé pour le remplacement du poteau incendie et valide le devis d'un montant de 1 716 € HT à rembourser après travaux au service DECI de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.

Pour M. Pierre PEYRAZAT, et  
par délégation Mme GRASSET,  
2<sup>ème</sup> adj.



Pour copie conforme en Mairie, le 26 juillet 2019 .

Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour M. Pierre PEYRAZAT et  
par délégation, Mme GRASSET,  
2<sup>ème</sup> adj.



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 24 juillet 2019

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20190718-2019\_36-DE  
Regu le 31/07/2019